

lyonnais, favorable à son maintien comme député de la 2^e circonscription du chef-lieu du Rhône.

En attendant, les organes des gauches publient la protestation des députés de la majorité des électeurs de cette deuxième circonscription contre la décision dont je viens de parler, décision émanée de 2,000 à 3,000 électeurs seulement. L'on suppose que le jury d'honneur s'appuiera sur cette protestation pour confirmer sa première sentence. Que fera alors M. Bonnet-Duverrier ? Le langage tenu par la *Marseillaise* et les *Droits de l'Homme*, indique qu'il n'y obéira point.

La thèse des deux feuilles intranquillantes est, en effet, celle-ci : que le député du Rhône est exécuté pour n'avoir pas voulu passer sous les fourches caudines de l'opportuniste. Ce qui fait dire à la *Marseillaise*, à la fin d'un article signé de l'étoile, dont le symbole est le secret de Polichinelle : « Les gauches peuvent appliquer à M. Bonnet-Duverrier le mot d'Antony au mari d'Adèle : Il nous résistait, nous l'avons assassiné ».

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Les délégués du syndicat des fileteurs de coton du Nord seront entendus lundi prochain, 6 mai, à neuf heures et demie du matin, par la commission d'enquête.

M. Jules Ferry, président, a écrit dans ce sens à M. le secrétaire du syndicat, qui lui avait adressé la demande.

On se rappelle que dans la session de 1876, un amendement tendant à réduire à 20 francs le droit sur les alcools employés au vinage des vins avait été proposé par MM. des Rotours, Georges Brane et plusieurs de leurs collègues.

On verra qu'au début de la séance d'hier 29, M. le ministre des finances, faisant droit à la demande antérieurement formulée par nos honorables députés, a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour objet la fixation à 20 francs du droit sur les alcools destinés à cet usage.

Nous avons l'espoir que la Chambre des députés et le Sénat adopteront cette proposition d'un intérêt considérable pour nos distilleries du Nord et pour notre agriculture qui leur fournit les betteraves qu'elles emploient.

L'ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE. — L'association de l'industrie française a tenu hier, une séance générale à Paris. Plus de cent industriels étaient présents. L'association a adopté le texte d'une note à présenter à la commission des tarifs de la Chambre des députés et s'est prononcée à la presque unanimité contre le système des traités de Commerce. Elle a délégué pour la représenter devant la commission de la Chambre des députés, M. Julien, son président, ancien député, administrateur-directeur de la compagnie des fonderies et forges de Terre Noire, la Vouille et Bessege ; ses vice-présidents : MM. Joly de Bammerville, fileteur et tisseur ; Martelet, administrateur délégué des forges de Denain à Anzin ; Mignon, des constructions navales du Havre ; Moreaux, administrateur délégué de la Compagnie de Fives-Lille (constructions mécaniques) ; A. Pettitidier armateur ; Ch. Sanit, fabricant de tissus ; Vuillemin, président de la Société des Houillères de l'Aveyron, auxquels se joindront les chefs des différents groupes industriels.

La délégation a pour mission de faire ressortir la situation fâcheuse créée à toutes les industries du pays par suite de l'accroissement rapide et constant de l'importation des produits étrangers et de la diminution parallèle de nos exportations, diminution qui, pour le premier trimestre de l'année courante, dépasse trois cents millions, et demander que l'on réduise les taxes à l'entrée, on avise, au contraire, au meilleur mode à adopter pour empêcher la ruine de nos industries, qui, dans la pensée de l'association, est inévitable, si les projets du gouvernement sont adoptés et aggravés encore par les traités de commerce.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Ce matin, la municipalité a fait paviser les églises, la Mairie, la Bourse et les établissements publics. Un certain nombre de nos concitoyens ont suivi cet exemple.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* : « En l'honneur de l'ouverture de l'Exposition Universelle qui a eu lieu aujourd'hui, l'Hôtel du Cygne et plusieurs autres commerçants de Tourcoing ont pavoisé. »

« A l'Hôtel du Cygne, on remarquait un écusson portant ces mots : *Paix, Travail, Emulation, Fraternité*, posé sur un trophée de drapeaux. »

Dans le tirage au sort des bureaux qui a eu lieu lundi au Sénat, les sénateurs du Nord ont été classés comme suit : 1^{er} bureau, M. Testelin ; — 2^e, M. Vallon ; — 3^e, M. Pajot ; — 4^e M. d'Espèze ; — 5^e, MM. Théry et Maillet ; — 6^e, M. Kolb-Bernard ; — 7^e, M. Corno ; — 8^e, M. Roger.

Le tirage au sort des bureaux auquel il a été procédé le même jour à la Chambre des députés, a donné les résultats suivants : 1^{er} bureau : MM. Amigues, Louis Legrand, Renard ; 2^e, M. de la Grange ; 3^e, MM. Debuchy, Masure, Mention, 5^e, M. des Rotours ;

6^e, MM. d'Arras, de Marcère, Merlin ; 7^e, M. Telliez-Béthune ; 8^e, MM. Plichon, Guillemain ; 9^e, M. Pierre Le-grand, 10^e, Brame, Joos, 11^e, Scrépel.

Il est question d'établir à Lille, un observatoire météorologique. M. le ministre de l'Instruction publique va demander à la Chambre des députés un crédit de 250,000 francs et cinq crédits annuels de 50,000 francs chacun, pour l'organisation du réseau météorologique français.

Cette organisation comprendra dix observatoires de premier rang, pourvus d'instruments enregistreurs, et les observations, auront lieu des observations instantanées.

Ces observatoires seront ainsi répartis : Montsouris, Paris, Lille, département de la Manche dans un district rural où existe déjà un observatoire privé ; Bordeaux, Toulouse, Lyon, Besançon, le Puy-de-Dôme, le mont Ventoux et le Pic du Midi.

Les observations nécessaires à la prévision du temps seront enregistrées, suivant un mode uniforme, dans ces différents stations, et contrôlées par des physiciens expérimentés, opérant aux heures indiquées pour les observations dans les stations du second rang.

L'Echo des Orphelins du 26 avril nous transmet la nomenclature des sociétés de musique inscrites pour le Grand Concours de l'Exposition universelle de Paris : nous reproduisons, à titre de renseignement, cette liste où nous voyons figurer les principales sociétés de notre ville.

HARMONIES

Division d'excellence

Musique municipale des Sapeurs-Pompiers d'Angers.

Musique municipale du Mans.

Harmonie du Bon Marché, Paris.

Harmonie Sainte-Cécile de Saint-Ybars.

Société harmonique, les Amis Réunis de Roubaix.

Musique municipale des Sapeurs-Pompiers de Reims.

La Grande Harmonie, musique municipale de Roubaix.

Société Philharmonique de Garmes.

Musique municipale d'Armentières.

Division supérieure. — 1^{re} section

Musique de Tarbes.

Musique des Sapeurs-Pompiers de Pau.

Lyre Moulinoise, Moulins.

Harmonie Sainte-Cécile, de Lillers.

FANFARES

Division d'excellence

Fanfare de Lezat.

Fanfare les Enfants d'Agén.

Cercle des XVII, Vitry le François.

Société musicale de la Saulx, Vileur-Saulx.

Division supérieure. — 1^{re} section

Fanfare Graviillans du Havre.

Fanfare Sainte-Cécile de Brive.

Fanfare Delattre de Roubaix.

Division supérieure. — 2^e section

Fanfare la Sirène, Paris.

Société musicale d'Antony.

Fanfare de Chauny.

Comme on le voit par cette liste, les meilleures musiques de France ont tenu à figurer aux Concours de l'Exposition.

Un accident, dû à l'imprudence des parents, est arrivé hier matin dans une maison de la cour Delcoix, rue de l'Ommelet.

Une ménagère, la femme Devenin était occupée à rassembler dans sa maison du linge qu'elle devait lessiver, lorsqu'elle entendit tout à coup d'horribles cris poussés par un de ses enfants. Elle accourut aussitôt et vit, non sans effroi, son enfant renversé dans un chaudron d'eau bouillante qu'elle avait eu l'imprudence de déposer sur le plancher.

Un médecin fut aussitôt mandé, mais il ne put que constater que des graves brûlures du jeune César Devenin mettaient ses jours en danger. Et, ce matin, en effet, ce pauvre enfant rendait le dernier soupir après avoir horriblement souffert pendant vingt-quatre heures.

Un cheval, appartenant à un boucher de la Grand'Rue, s'est emporté, hier, et s'est dirigé à fond de train vers le quartier du Calvaire.

Il a pu néanmoins être arrêté par l'agent Roobier, avant qu'il n'eût causé le moindre accident.

Les suicides et les morts accidentelles se succèdent à Roubaix avec une rapidité effrayante.

On a découvert, hier après-midi, près du pont Duriez, un cadavre flottant au milieu du canal. Ce cadavre est celui d'un expulsé, Adolphe Decambre ; ce malheureux avait 50 ans.

La veille, un ouvrier était surpris par des promeneurs à l'endroit appelé « les Puits » au moment où il se préparait à se pendre. Il a déclaré avoir été poussé à despensées de suicide par la misère.

Une servante de l'estaminet du *Lapin Blanc*, rue Nain, a été arrêtée, hier, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Un ouvrier roubaissien, Jules L..., a voulu mettre à profit le chômage forcé de la journée d'hier. Il est allé se promener à Mont-A-Leux et est rentré en France, chargé de 25 kilogrammes de tabac belge. Par malheur pour lui,

il a fait la rencontre, à la ferme Flipo, à Watrelles, de deux douaniers qui l'ont appréhendé et conduit, ce matin, à la prison de la gendarmerie.

La valeur de cette capture s'éleva à la somme de 312 fr. 50.

La Société de Gymnastique et d'Armes de Roubaix offrira, le dimanche 12 mai à 4 heures 1/2 du soir, en son local, rue de l'Union, une fête musicale et de gymnastique à ses membres honoraires. La *Fanfare Delattre* et la Société de gymnastique de Wazemmes-Lille ont bien voulu prêter leur concours à cette fête dont nous publierons sous peu le programme.

Ainsi que nous l'avons annoncé précédemment, la deuxième session des conseils municipaux s'ouvrira du 1^{er} au 10 mai.

On a livré hier, à la gendarmerie belge, Pierre Joseph Kanger, voyageur de commerce, arrêté à Tourcoing, en vertu d'un mandat d'extradition pour vol.

L'administration municipale de Lille vient de décider que pour célébrer l'ouverture de l'Exposition universelle, les édifices municipaux seraient pavoisés et illuminés le mercredi 1^{er} mai 1878.

Le titre de l'obligation de la ville de Paris, qui a valu récemment, à son heureux possesseur, M. Fourtet, de Lille, un gain de 200,000 francs, est exposé depuis hier à la vitrine de M. Courtois, changeur, rue Nationale.

Lundi a eu lieu, chez M. Mention, consul d'Italie, à Lille, une réunion des nationaux de ce pays.

Un sieur César Desprez, fileur, âgé de 32 ans, a été arrêté lundi, rue Saint-Antoine, à Fives, pour coups et blessures à son père !

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE. — D'habitude, les fraudeurs s'enfuient à la vue des commis, abandonnant leurs charges, pour éviter la prison. J. Vanmarcke, qui portait 25 kilos de tabac et un gourdin, a pensé qu'il pouvait attendre de pied ferme les douaniers. Il a essayé d'engager la lutte en faisant force moulinets qui ont été parés. Cet assaut d'armes aurait pu durer longtemps si le chien d'un douanier, un des plus expérimentés de la brigade de Warneton, ne se fût glissé derrière le fraudeur et ne l'eût saisi par un certain endroit de son pantalon. En deux coups de dents, il ne resta plus rien de la partie indispensible du vêtement. Vanmarcke s'avoua vaincu. Le tribunal a, de plus, ajouté à sa dé faite six mois de prison et 1,000 fr. d'amende.

— Qu'on rentre en France quand on a été expulsé, cela se comprend, mais qu'on y rentre pour voler, alors on n'est plus digne de l'indulgence du tribunal. Emile Caillard l'a appris à ses dépens. Il est revenu, a rendu visite à des amis dans le quartier de Wazemmes, et, avant de partir, il a dévalisé leurs chambres. Il a été pris en flagrant délit. — Treize mois de prison.

— La jeune Caroline Dutilleul, en service chez un brasseur de Templeuve, a abusé du nom de son ancienne maîtresse pour exploiter les marchands de Templeuve et des environs. Ces procédés indélicats lui coûtent six mois de prison.

— Un mois de prison à Euphémie Albojies, de la rue des Etaques, à Lille, qui, étant en état d'ivresse, a engagé un combat de règle avec deux agents. Ce n'est pas la première fois qu'elle en vient à ces extrémités. Que la leçon lui profite.

Ephémérides Roubaissiennes

1^{er} mai 1849. — Erection dans l'église Notre-Dame, de la confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs, en vertu du diplôme accordé par son Eminence le cardinal Giraud, archevêque de Cambrai. Cette confrérie est très-populaire et compte un grand nombre d'associés.

TH. LEURIDAN.

— Il y trois semaines environ, un enfant de huit ans, fils de Simon Luc, journalier à Fécamp, fut renversé par une voiture de cultivateur et eut un bras broyé à la hauteur du coude.

Tandis que les ouvriers des champs accouraient, dit le *Courrier du Nord*, le courageux enfant se leva, traversa le chemin et alla s'asseoir sur le talus du fossé, regardant sans pâlir son affreux blessure.

« Mon Dieu ! ne le dites pas à ma mère, elle me gronderait ! » ce fut sa première parole aux cultivateurs qui s'approchèrent de lui.

Reconduit au domicile paternel, le pauvre enfant oublia ses souffrances pour s'efforcer de consoler sa mère, et il fit constamment preuve d'un courage dont peu d'hommes seraient capables.

Le lendemain deux médecins qui devaient opérer la réduction de l'avant-bras voulurent chloroformer le patient ; l'enfant s'y opposa et regarda l'opération sans faire entendre un cri de douleur, demandant seulement de temps à autre si ce serait bientôt fini.

Les personnes qui traversent Féchain à l'heure de l'entrée ou de la sortie des classes peuvent voir maintenant un petit écolier manchot, fort gentil et qui porte crânement sa canne de cuir sous le bras qui lui reste, sautilant, jouant et chantant comme tous ses condisciples ; c'est le jeune Simon Luc, l'infortuné victime du chariot.

Les hommes de l'art, qui lui ont donné leurs soins sans étonner d'un guérison si prompte ; jamais, nous ont-ils dit, nous n'avons rencontré un tempérament de fer et un courage comme ceux de cet enfant.

— Mme M..., cultivatrice aisée des environs de St-Amand, avait un chat qu'elle adorait. Mais le matou n'était pas adoré des voisins, car toutes les nuits Romingobris miaulait sur les toits.

Il y a quelques jours, le chat ne miaulait plus ; inquiet, sa maîtresse le chercha et finit par le retrouver.

Mais le malheureux avait mangé une bouteille arsenicale et était raide mort ; sa maîtresse, au désespoir, voulut s'en servir par elle-même du genre de mort auquel il avait succombé.

Elle l'emporta donc, le mit sur une table dans sa cuisine, et lui ouvrit le corps avec un couteau.

Malheureusement, Mme M... avait une coupure au doigt et ayant touché le chat empoisonné au lieu de le guérir, elle se blessa elle-même, la gâchette s'y mit, et se résulta l'amputation du doigt, et aujourd'hui on désespère de la guérir.

— Une souris vient d'occasionner un bien grand accident chez un cultivateur de Fretin. La mauvaise petite bête fit un trou dans le plancher d'un grenier au lié, au dessous duquel se trouvait une écurie à poulines. Une assez grande quantité de grain tomba dans l'écurie des jeunes chevaux qui en mangèrent trop. Le lendemain en entrant dans l'écurie, on trouva trois poulines étendus et sans vie, un quatrième est gravement atteint. C'est une perte d'autant plus sérieuse pour l'éleveur, que ses écuries jadis d'une grande réputation, d'ailleurs justement méritée. Les victimes étaient des chevaux d'avenir déjà d'un prix élevé.

— Depuis un certain temps on s'aperçoit que des lettres recommandées, parties de Solesmes, n'arrivent pas à destination. Dernièrement une lettre recommandée contenant, dit-on, 6700 fr. disparaissait également. Sur le réclamateur, l'administration des postes commença une enquête et c'est alors que le sieur Perault, gendarme retraité, faisant le service de pionnier entre la gare de Solesmes et cette ville, s'écria prudemment :

« On supposerait volontiers qu'il est l'auteur des soustractions de lettres antérieurement constatées. »

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 29 avril. — Justin Bourgeois, rue de la Perche, fort Stien, 14. — Louis Malais, rue de Valenciennes, cour Quenoy, 1. — Philomène Thillies, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 8. — Maria Desrieux, rue du Pile, 17. — Christine Dewitte, rue de l'Épée, 18. — Marie Bombeck, rue de la Prospérité, cour D. aux Herbes. — Henri Willot, rue Guay-Lussac. — Marie Jacquelin, rue de Sébastopol 32. — Adrien Delalle, chemin des Couteaux. — Eugénie Peau, à la Poterie, maison Lefebvre, 5. — Charles Ledat, rue de Beauvervet, 70. — Désiré Beselore, rue de la Bass-Masure, 20. — Armand Detré, rue du Fort, cour Desurmont, 10. — Hélena Masuel, rue de l'Alouette, fort Lepera, 4. — Jérémie Dreeq, rue de Lannoy, 127.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 29 avril. — Decuyter, présenté sans vie, rue du Pile, cour Orate. — Julien Vankenhove, 4 mois, rue des Longues-Haies, cour Roussel. — Marie Lecourt, 26 ans, bobineuse, rue du Pile. — Marie Mary, 2 ans, rue de la Guinguette, 8. — Verriest, présenté sans vie, rue de la Tuilerie. — Joséphine Herteles, 33 ans, ménagère, rue des Fleurs, cour Desrousseaux. — Louis Denytenne, 43 ans, ordonnance, rue des Longues-Haies, cour Frère, 5. — MARIAGES du 29 avril. — Joseph Blomme, 26 ans, ferblantier, et Céline Gérard, 24 ans, dévideuse. — Aubert Roger, 26 ans, médecin-vétérinaire, et Marie Chieus, 25 ans, sans profession. — Charles Cateau, 25 ans, employé de commerce, et Adèle Vanaschrouck, 33 ans, corsetière. — Charles Dolé, 23 ans, rattaché, et Marie Desmaret, 23 ans, rattachée. — Félix Tani, 31 ans, menuisier, et Marie Huyenne, 23 ans, cuisinière. — Hubert Ledat, 27 ans, fleuriste, et Séphora Cabry, 19 ans, rattachée. — Amédée Malfait, 23 ans, employé de commerce, et Florence Woullid, 17 ans, sans profession. — Constant Pysson, 24 ans, tisserand, et Ernestine Buyi, 19 ans, peigneuse.

État-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATION DE NAISSANCE du 30 avril. — Jean-Baptiste Holbeque, chemin des Carriers.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 29 avril. — Christine Seynere, 68 ans 8 mois, épouse de Jean-Baptiste Caron, rue Nationale. — Amélie Hauchain, 68 ans, veuve de Martial Bourgeois, à la Croix-Rouge. — Denis Provoyeur, 58 ans, époux de Sophie Deschamps, à la Croix-Rouge. — Céline Vierinck, 5 mois, rue de Menin.

Du 30. — Marie Desmarcelier, 21 ans 4 mois, à la Croix-Rouge. — Louis Miles-camps, 1 an 7 mois, au Hallot. — Jeanne Benoit, 4 ans 8 mois, à la Croix-Rouge. — Albert Cool, 3 mois, rue du Moulin.

Le lendemain. — Joseph Delatombe, 26 ans, homme de peine, et Mélanie Vermon, 20 ans, soigneuse. — Henri Lefebvre, 27 ans, garçon brasseur, et Palmire Deschamps, 25 ans, femme de chambre. — Jules Salmagne, 28 ans, charbonnier, et Philomène Hauvel, 22 ans, dévideuse. — Louis Wagon, 28 ans, fleur, et Hortense Leciercq, 27 ans, éplucheuse. — Louis Callevaert, 23 ans, ourdisseur et Pauline Hollebecq, 23 ans, moulineuse. — Désiré Lebrun, 23 ans, rattaché, et Marie Degand, 23 ans, soigneuse. — Kléber Lemahieu, 29 ans, contre-maître, et Cézarine Rose, 24 ans, dévideuse. — Gustave Dhaliud, 23 ans, fleur, et Hortense Delisse, 30 ans, dévideuse. — Victor Paty, 27 ans, chaudronnier, et Maria Fontaine, 23 ans, servante. — Armand Delvoys, 32 ans, teneur, et Sophie Paco, 27 ans, couturière. — Henri Deheule, 25 ans, garçon de magasin, et Rosine Baisez, 23 ans, soigneuse. — Jules Cateau, 22 ans, rattaché, et Marie Raes, 22 ans, dévideuse. — Pierre Lebrun, 26 ans, fleur, et Eudoxie Catter, 27 ans, sans profession. — Henri Décoignie, 28 ans, tisserand, et Clémence Delvingnie, 25 ans, rattachée. — Gustave Houpline, 26 ans, garotier, et Maria Lepoutre, 24 ans, rattachée. — Jules Delplanque, 26 ans, tricoteur, et Lara Doin, 23 ans, rattachée. — Pierre Houzet, 27 ans, journalier, et Marie Hoghe, 21 ans, rattachée. — Henri Lutre, 22 ans, apprêteur, et Eugénie Henon, 21 ans, peigneuse. — Emile Vermeersch, 28 ans, garçon de magasin, et Maria Hoornaert, 23 ans, soigneuse.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBST. — Imprimerie Alfred Roboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

Notre-Dame de la Marlière. — MOIS DE MARIE. — Oraison solennelle du mois de Marie. Le mardi 30 avril, à sept heures du soir : Salut avec instruction et bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Le dimanche 1^{er} mai, pèlerinage de la paroisse Saint-Joseph à Notre-Dame de la Marlière, à l'issue des vêpres, vers cinq heures ; salut, instruction et bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Le dimanche 12 mai, à l'issue des vêpres, vers cinq heures, consécration des enfants de la première communion à Notre-Dame de la Marlière, salut, instruction et bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Le dimanche 19 mai, l'issue des vêpres, vers cinq heures du soir, pèlerinage et consécration des enfants à Notre-Dame de la Marlière, salut, instruction et bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Le dimanche 26 mai, pèlerinage des pères de famille de la paroisse Saint-Joseph à Notre-Dame de la Marlière, à l'issue des vêpres, vers cinq heures ; salut, instruction et bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Tous les autres jours de la semaine, à sept heures du soir, salut, instruction et bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Durant tout le mois de Marie, il y aura, dans la Chapelle de Notre-Dame de la Marlière, cinq autels, où l'on pourra célébrer la Sainte Messe en même temps.

Le registre d'inscription de l'heure des messes que les pèlerins voudront faire célébrer dans la Chapelle, se trouve Presbytere de Saint-Joseph.

Le dimanche 19 mai, l'issue des vêpres, vers cinq heures du soir, pèlerinage et consécration des enfants à Notre-Dame de la Marlière.

Le dimanche 26 mai, pèlerinage des pères de famille de la paroisse Saint-Joseph à Notre-Dame de la Marlière, à l'issue des vêpres, vers cinq heures ; salut, instruction et bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Tous les samedis, à cinq heures du soir, salut, chant des litanies de la Sainte-Vierge, et bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Tous les autres jours de la semaine, à sept heures du soir, salut, instruction et bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Durant tout le mois de Marie, il y aura, dans la Chapelle de Notre-Dame de la Marlière, cinq autels, où l'on pourra célébrer la Sainte Messe en même temps.

Le registre d'inscription de l'heure des messes que les pèlerins voudront faire célébrer dans la Chapelle, se trouve Presbytere de Saint-Joseph.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 2 mai 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Florin-Joseph DESAT, veuf de dame Isabelle MULLIEZ décédé à Roubaix, le 30 avril 1877, dans sa quatre-vingt-huitième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 2 mai 1878, à 9 heures 1/2 pour le repos de l'âme de : Mademoiselle Marie MOULIN, décédée à Roubaix, le 30 mars 1878, dans sa trente-quatrième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le même jour, à 9 heures, Obit Solennel, demandé par la Confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*. — S'adresser pour les conditions, rue Nisue, 17.

Entreprise de Travaux publics, pavages et carrelages. Produits céramiques, ciments portland et autres, gravils, sables et graviers. Alp. Carrette-Dubourg, entrepreneur, rue d'Italie, (derr. la g. du nord), Roubaix, 18888

Pianos

Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 14576

Brevets d'invention V. DUBREUIL, ingénieur. — Prise de brevets en France et à l'étranger, correspondants dans tous les pays. 14394

Modes

M^{lle} Marie DUBAR, 80, rue de Lannoy, 15173

Épicerie — Comestibles

OUFAR-FLOREN, rue Inkermann, 4 et 6, Roubaix.

Agence Immobilière

Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris, 14067

Jean MASQUELLER, rue Pavée, 3, 14074

Pharmacies

Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28, 14086

Lithographie

Impressions commerciales : Factures, mémoires, mandats, entêtes de lettres, lettres de faire part, cartes de mariage et naissances, ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Belgique

Un jeune vacher de Bauvelz Emile Couture, âgé de 13 ans, dans une discussion qu'il a eu avec un de ses camarades, Jean-Baptiste Michel, du même âge, lui a porté un coup de couteau à la cuisse droite et lui a coupé l'artère.

Michel tomba sur le chemin. Il fut relevé par le veuve Delorenne qui le transporta chez elle, où il mourut environ un quart d'heure après.

Le jeune Couture a été arrêté.

— Divers évènements sont venus, cette semaine, jeter la consternation à Templeuve (Belgique). Il y a quelques jours un jeune homme faisait une promenade, monté sur un cheval longueux qui s'emporta et renversa son cavalier, lequel fit une chute des plus malheureuses. Relevé immédiatement, on lui prodigua tous les soins que nécessitait son état, mais ce fut en vain, il expira trois jours après, sans avoir repris connaissance.

Le lendemain, un brave et digne homme, malade depuis quelque temps, mit le feu à son lit en allumant sa pipe et fut littéralement carbonisé.

BOURSE LINIÈRE. — Les affaires ont été très-calmes cette semaine ; la vente des toiles est lente ; les lins sont délaissés. Quant aux matières premières la consommation limite ses achats aux besoins les plus immédiats.

MARCHÉ AUX BLÉS du 1^{er} mai 1878. *Bulletin commercial*. — Petit marché : 700 hectolitres environ, vendus au prix de la semaine dernière.

Farines en consommation de 42 fr. 10 à 43 francs, suivant marque et qualité.

MARCHÉ AUX BLÉS DE LILLE du 1^{er} mai 1878 (communiqué par l'Hôtel-de-Ville). — Baisse moyenne : 0 fr. 17 centimes. (Echo).

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. *Depuis l'Observatoire de Paris, Paris 1^{er} mai 1878, soir.* — Hauteur du baromètre ; Lorient, 751 ; Roche-sur-Yon, Paris, Strasbourg, 755 ; Nice, 759. Le baromètre de nouveau en baisse sur toute la France. Vent souffle d'entre Sud et Sud-Ouest. Le temps reste à la pluie. Quelques orages sont possibles.